

25 mai 1887

Compte rendu par M. le Maire des  
résultats obtenus par la délégation  
municipale envoyée à Paris auprès  
du Gouvernement et des divers  
Ministères.

M. le Maire prend la parole et rend compte  
de sa mission à Paris. Après avoir remercié publique-  
ment M. Guillot (Louis) Député de tous les services  
qu'il a rendus à la délégation municipale et à sa  
ville natale soit par son dévouement plus que gracieux,  
soit encore par son influence. M. Chion Ducollet  
fait point par point l'historique des démarches de  
la Délégation composée comme suit:

1<sup>o</sup> M. Louis Guillot. Député et Conseiller  
Municipal.

2<sup>o</sup> M. Chion Ducollet. Maire.

3<sup>o</sup> Et M. Besson. premier Adjoint.

Tout d'abord reçus par M. Griey, Président de la  
République, M. Guillot, M. le Maire et son premier  
Adjoint obtiennent du Chef de l'Etat la promesse  
d'assister aux fêtes du Centenaire de Vézille si  
l'état de sa santé le lui permet.

À la Guerre, M. le Général Boulanger et M.  
le Général Richard, Directeur du Génie au Ministère  
donnent à la délégation municipale tous les  
renseignements nécessaires pour l'obtention du casernement  
d'un bataillon de Chasseurs des Alpes qui est promis  
à la Ville de La Mure si elle veut faire les sacrifices  
nécessaires au cas où la loi soumise au Parlement  
par M. le Général Boulanger Ministre de la  
Guerre serait votée.

À l'instruction publique: M. le délégué  
obtiennent:

2,5 mai 1887 259

Le transformation définitive du Collège actuel en collège d'enseignement secondaire spécial complet; cette transformation entraînera une augmentation de personnel enseignant dont la plus grande charge incombe à l'Etat.

<sup>pour</sup> Pour la Construction des groupes scolaires:

- 1<sup>o</sup> Approbation des projets;
- 2<sup>o</sup> Subvention annuelle de 3978.<sup>96</sup> pendant 30 ans;
- 3<sup>o</sup> Création d'une 5<sup>e</sup> Classe à l'école de filles aux frais de l'Etat.

À l'Intérieur, promesse gracieuse d'activer le plus possible les décrets relatifs aux emprunts devant être contractés par la Ville et le décret d'utilité publique relatifs à la construction des écoles primaires.

À l'Agriculture, l'Etat accorde au Collège un professeur d'agriculture au traitement de 2400<sup>fr</sup> dont 2000<sup>fr</sup> à sa charge et 400<sup>fr</sup> restant à fournir par la Ville.

Enfin à la Compagnie Fives-Lille on obtient l'assurance formelle de livrer le chemin de fer à l'exploitation le premier Novembre prochain au plus tard et en Octobre si cela est possible. Ainsi tombent tous les bruits d'une ouverture en 1888 seulement.

Avant de quitter Paris M. le Maire, croit de son devoir d'aller rendre visite aux R. R. P. du S<sup>t</sup> Sacrement au sujet de l'affaire du Père Dymard. Cette visite n'a eu qu'un but, celui d'obtenir des Pères de cette Congrégation une générosité en faveur des Pauvres de la Ville dont le Maire est le représentant légal.

M. le Maire ajoute qu'après avoir pris une consultation sérieuse en compagnie de M. Louis Quillot sur la validité de l'acte invoqué par l'Administration hospitalière de la Mure, il a acquis la conviction que cet acte n'a

25 mai 1934

absolument aucune valeur, et que le procès commencé par la précédente Municipalité contre les Pères du St Sacrement ne pourrait qu'entraîner de grands frais sans chance de succès.

En échange de la générosité des Pères du St Sacrement en faveur des Pauvres, M. le Maire a promis son concours administratif pour l'installation et l'ouverture d'une chapelle ardente dans la maison dépendant de l'hoirie du Révérend Père Eymard, l'Eminent fondateur de la Congrégation du St Sacrement maison dans laquelle ce prêtre illustre est venu au monde et décédé.

En terminant M. le Maire annonce la pose de la première pierre du Collège par les Représentants du Gouvernement de la République vers le 12 Juin prochain, à l'occasion du Concours régional agricole de Grenoble.